

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SOMME

ARRÊTÉ PORTANT LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU GRADE D'AGENT DE MAÎTRISE AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE – ANNÉE 2026

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.523-1 et L.523-3 à L.523-6 ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu l'arrêté départemental du 10 mars 2026 relatif aux lignes directrices de gestion du conseil départemental de la Somme en matière d'avancements de grade et de promotions internes ;

Vu l'arrêté départemental du 5 mai 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Sabine CARTON, 13^{ème} Vice-présidente en charge des ressources humaines ;

Considérant que les listes d'aptitude sont établies par la Présidente du Conseil départemental de la Somme ;

Considérant le nombre d'inscriptions sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'agent de maîtrise au choix au titre de la promotion interne pour l'année 2026, permettant de déterminer le nombre de possibilités d'inscriptions sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'agent de maîtrise après obtention de l'examen professionnel ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Est inscrit sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'agent de maîtrise par promotion interne au titre de l'année 2026, après obtention de l'examen professionnel, l'agent suivant :

	Nom Prénom de l'agent	Grade actuel
1	BAILLEUL ALEXANDRE	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe

Article 2 : Sont inscrits sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'agent de maîtrise par promotion interne au choix, au titre de l'année 2026, les agents suivants :

	Nom Prénom de l'agent	Grade actuel
2	CANFIN GEOFFREY	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1 ^{ère} classe
3	CHEKKAR ABDELKADER	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1 ^{ère} classe
4	DEGEZELLE PAULINE	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 2 ^{ème} classe
5	LAPERLE ANNE MARIE	Adjoint technique des établissements d'enseignement principal de 1 ^{ère} classe

Parts respectives des femmes et des hommes			
	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables *	152	215	367
Agents proposés à la promotion	2	3	5

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Article 3 : L'inscription sur la liste d'aptitude est valable deux ans. A l'expiration de ces deux années, l'inscription est renouvelable deux fois. Le cas échéant, l'intéressé devra faire connaître par écrit un mois avant le terme, son intention d'être maintenu sur ladite liste l'année suivante.

Article 4 : La liste d'aptitude prend effet au 1^{er} juillet 2026.

Article 5 : Une copie du présent arrêté sera transmis à Monsieur le préfet en sa qualité de représentant de l'État dans le département, ainsi qu'au centre de gestion de la Somme qui en assurera la publication. Il fera par ailleurs l'objet d'un affichage ainsi que d'une publication sur le site intranet du Département de la Somme.

Article 6 : Le présent arrêté peut être contesté par recours gracieux devant la Présidente du Conseil départemental de la Somme ou par recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Amiens au moyen de l'application informatique télérecours par le biais du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Pour la Présidente et par délégation,
 La vice-présidente en charge des ressources humaines

Signé électroniquement par : Sabine CARTON
 Date de signature : 24/06/2026
 Qualité : Vice-présidente en charge des ressources humaines

Sabine CARTON

Références du dossier :
 DGA RM/DRHDS/JBB/2026-4249